



VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES AU TRAVAIL : REPÉRER, PRENDRE EN CHARGE ET ORIENTER LES VICTIMES OFFRE 1

ORGANISME « FORMAVENIR PERFORMANCES »

DURÉE

3 jours non consécutifs

ÉCHÉANCES DU MARCHÉ

Disponible jusqu'au 31/12/2022

COÛT DE LA FORMATION

3180 € TTC  pris en charge par l'ANFH

PUBLIC

Tous les professionnels de la FPH, dont les médecins, encadrants et personnels RH

OBJECTIFS

- Définir les violences sexistes et sexuelles dans la sphère professionnelle (juridiques, sociologiques...) et les sanctions encourues
- Rappeler les obligations et les responsabilités de l'administration des personnels (procédure disciplinaire, protection fonctionnelle...)
- Identifier les mécanismes des violences et le phénomène de l'emprise, du psychotraumatisme, des conséquences physiques, psychologiques et somatiques
- Repérer les victimes de violences sexistes et sexuelles par des méthodes et outils adaptés
- Prendre en charge les victimes de violences sexistes et sexuelles dans son champ de compétence et/ou en fonction de son rôle (témoin, collègue, manager, RH)
- Orienter les victimes de manière adaptée en interne et en externe

PROGRAMME

Jour 1 & 2

- Sensibilisation au contexte juridique
- Identification des cas de violences sexistes et sexuelles à l'hôpital
- Les différentes formes de violences sexistes et sexuelles
- Les mesures de prévention des agents de la Fonction Publique Hospitalière (FPH)
- Les processus d'emprise et de domination
- Les conséquences physiques, somatiques et psychologiques de la violence
- Le syndrome de stress post traumatique

- Repérage : les signaux d'alerte
- Les stratégies de questionnement à la victime
- Les postures facilitatrices
- Le rôle de chacun : responsable hiérarchique, témoin, entourage professionnel...

Intersession (4 à 6 mois)

- Étude de cas réel

Jour 3

- Retour d'expérience
- Identification des partenaires internes et externes
- Études de cas

VOUS POUVEZ AUSSI ÊTRE INTÉRESSÉ PAR

- Améliorer ensemble le travail au quotidien : Quelle place pour chacun ?
- Laïcité, droits et obligations dans les établissements de la FPH
- L'interculturalité dans un établissement de santé